République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260512-1DBC120526-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 12 mai 2026	N°1dbc120526

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Mardi 12 mai 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 6 mai 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Stéphane BERGOT, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, David KERLAN, Gwendal LE COQ, Jean-Christophe FERELLOC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Renaud LE FLOCH, Olivier MARZIN, Olivier LE FUR, Danielle RICHARD

EXCUSES : Mickaël ABARNOU, Philippe LE POLLES

Candidature à l'appel à manifestation d'Intérêt « soutien à la protection des DEEE par vidéo-protection »

Le *Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) - Version Juillet 2022* prévoit que les Eco-organismes de la filière soutiennent leurs Collectivités partenaires au titre de la protection du gisement DEEE.

Pour assurer la mise en sureté du gisement des DEEE dans les déchèteries, les Eco-organismes accompagnent les Collectivités partenaires dans la mise en place de solutions dont l'installation de système de vidéo protection, qui permettent de réduire efficacement les vols et pillages dans les déchèteries.

Les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE) du Pays des Abers sont pris en charge par l'Eco-Organisme ECOSYSTEM. Cet éco-organisme a déjà soutenu la Communauté de Communes du Pays des Abers pour la mise en place de la vidéo-protection sur les déchèteries de Plabennec, Plouguerneau, Plouguin et Bourg-Blanc (3 534.63€ de soutiens perçus).

ECOSYSTEM relance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des collectivités partenaires qui souhaitent bénéficier au soutien à la protection des DEEE par vidéo-protection (remboursement à hauteur de 70% du montant de l'investissement ciblé sur la zone DEEE, plafonné à 3 500€ maximum par site).

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser le dépôt de la candidature pour la mise en place de la vidéo-protection sur la déchèterie de Lannilis (soutien estimé à 1 500€ si ECOSYTEM soutient également le dispositif anti-intrusion). La candidature doit être déposée avant le 31/10/2026 pour la vague de candidature 2026.

Fait et délibéré à Plabennec le 20 mai 2026,

Le Président,



Monsieur Jean François TREGUER

